



**Ministère du Travail et des Politiques Sociales
- Italie -**

LES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'IMMIGRATION

Encadrement législatif de l'immigration en Italie

«*Loi codifiée italienne des dispositions pour l'immigration et le statut d'étranger*»

Décret Législatif 286/98,
Art. 3



un **plan stratégique triennal** élaboré par le Gouvernement (DPPI)



chaque année le gouvernement établit le quota général d'entrée pour raisons de travail. Ces quotas sont établis par le **Décret des flux** annuel du Président du Conseil des Ministres.

Activités principales de la DG Immigration

- ✓ Programmation du décret annuel des flux d'entrée des citoyens étrangers;
- ✓ Stipulation d'accords en matière de réglementation des flux migratoires avec les pays tiers;
- ✓ Approbation de programmes concernant les cours de formation à l'étranger adressés aux citoyens étrangers;
- ✓ Politiques pour l'intégration des citoyens étrangers qui résident en Italie.

Accords bilatéraux - Objectifs

- Renforcer la coopération dans la gestion des migrations pour travail;
- Créer un système transparent de gestion des flux migratoires;
- Améliorer les mécanismes de sélection des travailleurs étrangers;
- Partager les instruments techniques (listes de travailleurs, standards de formation...) qui permettent une gestion commune des flux (aussi bien à travers l'échange d'informations sur la situation du marché du travail italien).

Accords de nouvelle génération

Axes principaux

- Création d'un bureau local de coordination;
- Parcours de migration circulaire;
- Développement de la coopération formative;
- Promotion de l'intégration des immigrés en Italie;
- Soutien au retour volontaire;
- Facilitation des remises vers le pays d'origine;
- Mise en valeur des communautés étrangères en Italie (aussi bien à travers l'aide des Associations).

Accords de nouvelle génération

Des accords ont été signés dans le passé avec Albanie, Moldavie, Maroc et Egypte.

La révision de l'accord, qui inclue les nouvelles dispositions, a été déjà signée avec Egypte et Moldavie.

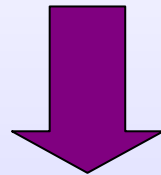
Des négociations sont en cours avec Ukraine, Sri Lanka, Pérou, Écuador, Philippines, Inde, Pakistan et Bangladesh.

Avec le Maroc, la renégociation a récemment été entamée et un premier texte a été envoyé au Gouvernement marocain.

Décret Législatif 286/98, Article 23

Programmes de formation

L'article 23 de la «Loi codifiée italienne des dispositions pour l'immigration et le statut d'étranger» prévoit



Canal préférentiel d'entrée pour travail pour les citoyens étrangers qui ont participé aux cours de formation professionnelle ou aux programmes d'éducation organisés dans leur pays d'origine

Décret Législatif 286/98, Article 23

Programmes de formation

Les programmes incluent:

- Langue italienne (niveau A2)
- Orientation civique et culturelle
- Santé et sécurité sur les lieux de travail
- Cours de formation professionnelle

Les programmes doivent être approuvés par le Ministère du Travail et des Politiques Sociales.

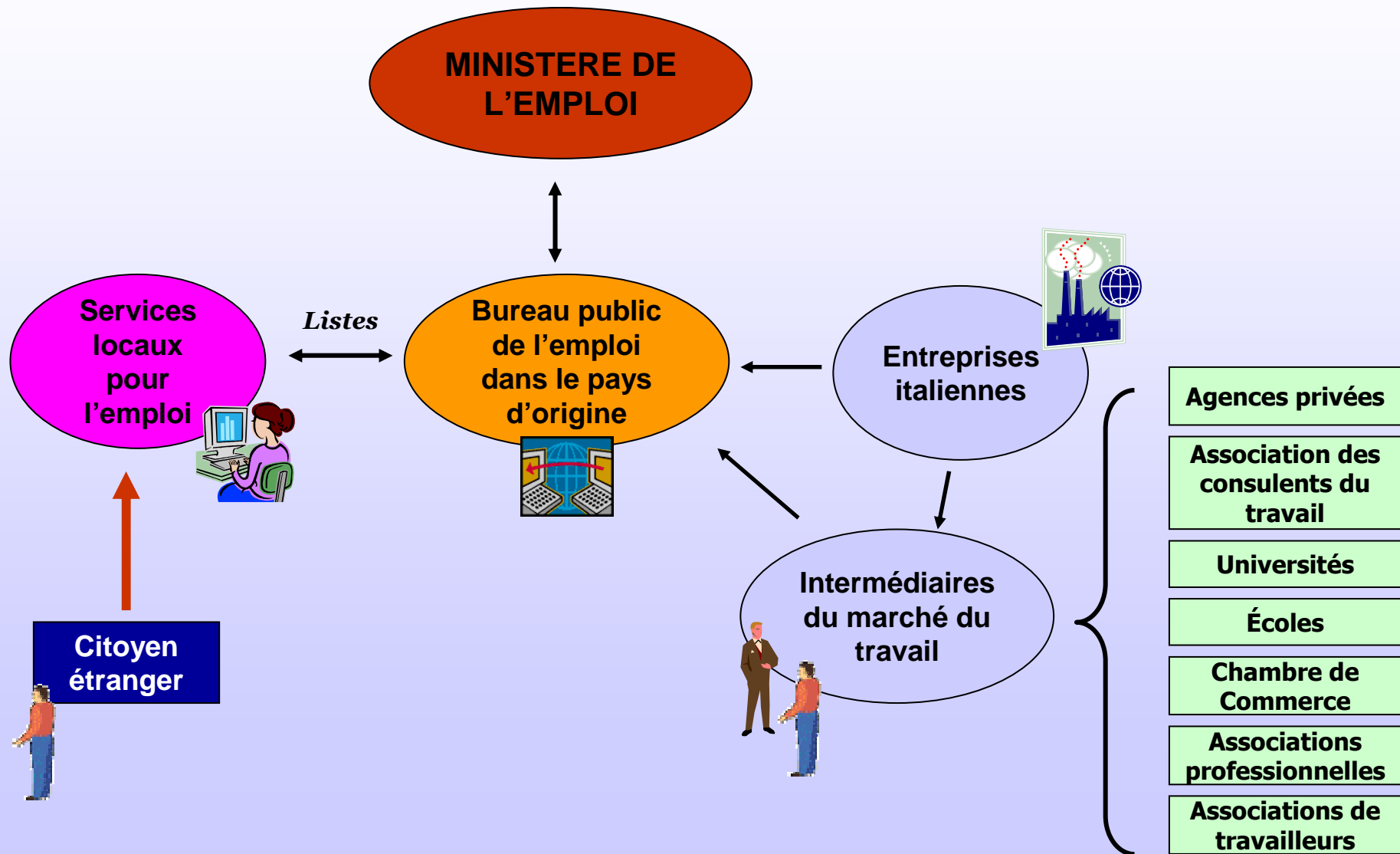
Grâce au mécanisme de l'article 23, le dernier Décret des flux a prévu un quota spécial de 4.000 entrées (extensible).

Gestion de l'échange demande/offre de travail

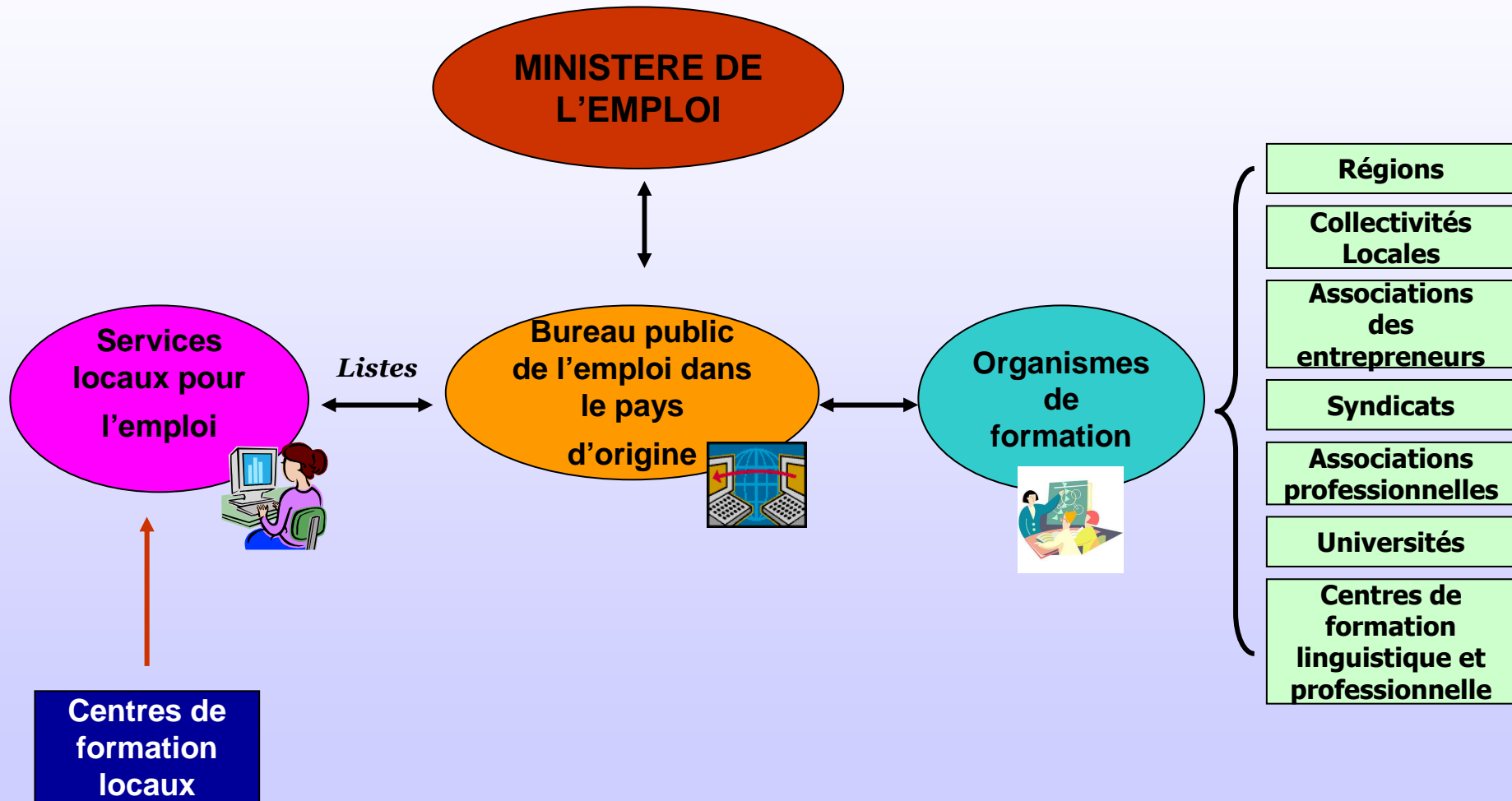
Activités:

1. **Assistance technique** aux structures locales en charge de la gestion des migrations.
2. Élaboration des **listes de disponibilité** des travailleurs candidats à l'émigration à travers la plateforme 'FLEXI'. Les listes et les cv des candidats sont créés sur la base des standards italiens et doivent être lisible et compréhensible par les employeurs italiens.
3. Diffusion des listes des candidats dans le marché du travail italien pour effectuer le **matching entre la demande et l'offre de travail**.

Bureau de coordination dans l'Ambassade italienne - Entrées pour travail



Bureau de coordination dans l'Ambassade italienne - Formation

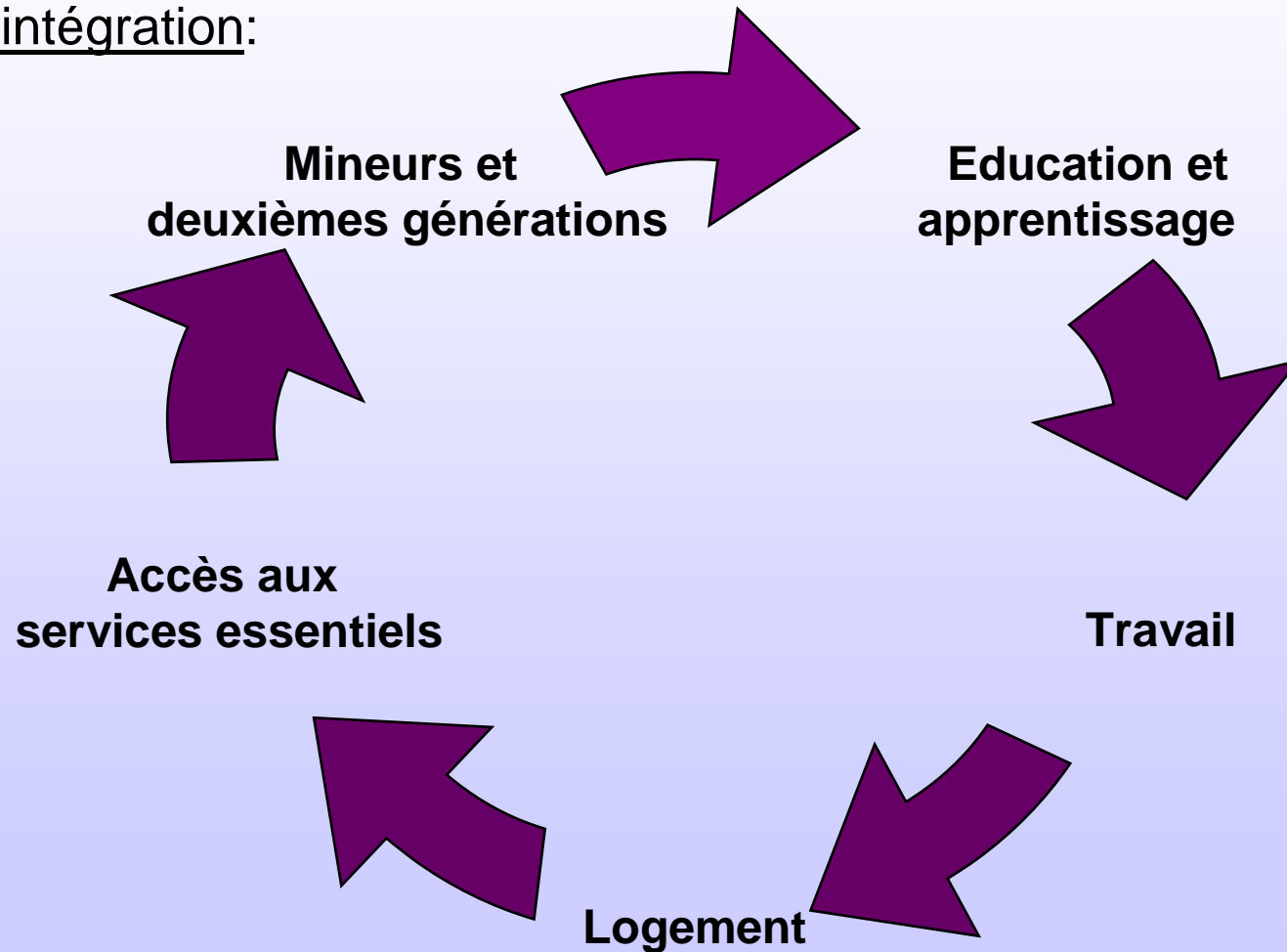


Instruments pour l'intégration

- Plan National pour l'Intégration
- Accords de programme
- Médiation culturelle
- Programme National des Opérations (PON)
- Projet pour l'accès des entrepreneurs immigrants au crédit et aux services bancaires
- Politiques de l'habitat
- Cours de langue italienne

Plan National pour l'Intégration "Identité et rencontre"

Les 5 axes de l'intégration:



Autres activités :

Points de Contact Nationaux

Ce Ministère fait partie, avec le Ministère de l'Intérieur, du réseau des **(PCN)** pour l'intégration de la Commission Européenne qui s'occupent de promouvoir l'échange de bonnes pratiques parmi les pays membres et de rédiger un Rapport annuel sur l'intégration.

Comité Mineurs Etrangers

L'activité prioritaire du Comité est la **tutelle des droits des mineurs étrangers non accompagnés et des mineurs accueillis**, conformément à la Convention des Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 à New York et entrée en vigueur en 1991 avec Loi 27 mai 1991, n. 176.

MERCI
POUR L'ATTENTION